



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : www.lebugue.fr

EMPLOI SAISONNIER DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

PISCINE MUNICIPALE DU BUGUE (24260)

MNS – BEESAN – BNSSA

PERIGORD NOIR

Du 15 juin au 15 septembre 2026

La Commune du BUGUE dispose d'une piscine municipale non couverte ouverte durant la saison estivale de mi-juin à mi-septembre

Objectifs généraux :

- Assurer la sécurité des personnes, faire respecter les consignes de sécurité sur le site de la piscine municipale
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité de l'Etablissement ERP
- Travailler en coordination avec le personnel amené à travailler à la piscine

MISSIONS ET ACTIVITES

- **Missions :**
 - Surveillance des bassins pendant l'accès au public et sauvetage éventuel dans l'établissement
 - Connaissance du P.O.S (plan d'organisation des secours) avec mise à jour préalable si besoin – mise en application
 - Faire respecter les consignes de sécurité et d'hygiène aux utilisateurs
 - Passage de tests d'aptitude à la natation – 25 mètres
- **Autres missions :**
 - Contrôle de la qualité de l'eau des bassins
 - ✓ Préalablement à l'ouverture au public
 - Mission de coordination du personnel intervenant dans l'établissement
 - ✓ Agents d'entretien des bassins et des locaux de la piscine
 - ✓ Agents d'accueil

PROFIL RECHERCHÉ:

- Titulaire du B.E.E.S.A.N –BNSSA -

CONTRAT

- Contrat à durée déterminée (CDD) de droit public
- Période de mi-Juin au 15 septembre
- Temps complet 35h heures hebdomadaires avec possibilité d'heures supplémentaires
- Horaires Juillet / Août
 - Lundi 14h 20h
 - Mardi fermé
 - Mercredi 13h 19h
 - Jeudi 14h 19h
 - Vendredi 14h 20h
 - Samedi 14h 20h
 - Dimanche 13h 19h
- Intervention en semaine et week-end, 1 jour de repos hebdomadaire
- Rémunération selon **la grille indiciaire afférente au cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives ETAPS**
- Logement possible si nécessaire

CONDITIONS PARTICULIERES

- Possibilité de mise à disposition de la piscine en dehors des heures d'ouverture pour les leçons particulières et séances d'aquagym le matin avant l'ouverture et le soir après la fermeture
- **SAVOIR ETRE** : autonomie – polyvalence – réactivité – sens relationnel et du service public – rigueur (souci de la bonne qualité du service rendu et du respect des règles sanitaires)

Candidature à envoyer au plus tard le 22 mai 2026 par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@lebugue.fr – Pour tous renseignements

Mairie du Bugue
Place de l'Hôtel de Ville
24260 LE BUGUE
Tél : 05 53 02 75 80
Mail : mairie@lebugue.fr